

DECISION N° DEC_056_2024

Mise aux normes des éclairages de sécurité au Complexe Sainte Barbe

La ville de Sélestat a décidé de mettre aux normes les éclairages de sécurité du Complexe Sainte Barbe.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget 2024, sous le chapitre 23, budget ville.

Imputation interne IMMO : 2313 -01940 – IMMO-610021.

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123- 1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique et dans le respect des règles de de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées :

- HERBRECH
- SOVEC
- I2S

Elles ont toutes les trois remis un devis.

Après examen et analyse des offres par le service Immobilier, il est proposé de retenir l'offre jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse, répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par la société SOVEC.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22.*

VU *Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1° relatifs à la procédure adaptée.*

VU *La proposition du service Immobilier*

En application De la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés et accord cadres ainsi que toute décision concernant leurs cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Décide D'attribuer le présent marché à la société SOVEC (12, rue de la KALTAU – 67150 HINDISHEIM) pour un montant de 33 904,43 €HT.

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 08/08/2024

Le Maire :
Marcel BAUER